



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

Décision du Président

Référence : DEC_2024/ 12

Construction d'un nouveau siège social pour le SICAS Plan de financement FDAL - Phase 2

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICAS du 24 Novembre 2005 ;

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

Vu la Délibération n°2021/39 approuvant le projet de déplacement des locaux du SICAS sur la Commune de MAS BLANC DES ALPILLES ;

Vu le projet de construction d'un nouveau siège social pour le SICAS dont le montant s'élèvera à la somme de : 1 693 044 € HT.

Vu sa décomposition en 10 lots et en 2 phases de chantiers distinctes étalés sur 18 mois.

Considérant que la phase 1 est en cours de réalisation,

Monsieur le Président propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) pour la Phase 2 ainsi détaillée :

• Menuiseries extérieures et intérieures	151 815 €
• Etanchéité	20 392 €
• Cloisons, doublages et faux plafonds	90 760 €
• Ventilation, plomberie et chauffage	120 051 €
• Courants forts et faibles	99 570 €
• Revêtements durs, sols et murs	95 285 €
• Peintures et nettoyage	33 757 €
• VRD et ferronnerie	149 000 €
TOTAL DES TRAVAUX	760 630 €
• Bureau de Contrôle	8 400 €
• CSPS	3 840 €
• BET	14 000 €
• Etude de sol	4 080 €
• Décoratrice	9 000 €
• Complément M.O.	8 000 €
TOTAL PHASE 2	807 950 €

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20240411-DEC_2024-12-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le _____

Date de réception en Sous-Préfecture le _____



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

Décision du Président

Référence : DEC_2024/ 12

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.

	Montant subventionnable	Taux	
FDAL – Phase 2	600 000 €	50 %	300 000 €
AUTOFINANCEMENT			507 950 €
TOTAL GENERAL			807 950 €

ARTICLE 2 : d'inscrire cette dépense au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 : de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à saint Rémy, le 11 Avril 2024

Philippe GINOUX
Président du SICAS



Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20240411-DEC_2024-12-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 12/04/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le 12/04/2024